

## ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE  
 DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

## SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-279-48

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 1<sup>er</sup> mars 2017, le conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance tenue le 13 mars 2017, le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-48), afin d'ajouter une partie des lots 2 169 418, 2 170 703 et 2 170 704 à la zone 0268 du parc Beaubien.

En résumé, le présent projet de règlement vise à modifier l'annexe A du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) afin d'inclure dans la zone du parc Beaubien l'espace autour des terrains de jeux aménagés à l'intersection des 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Avenues.

Ce second projet contient des dispositions s'appliquant dans des zones particulières du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesquelles dispositions peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

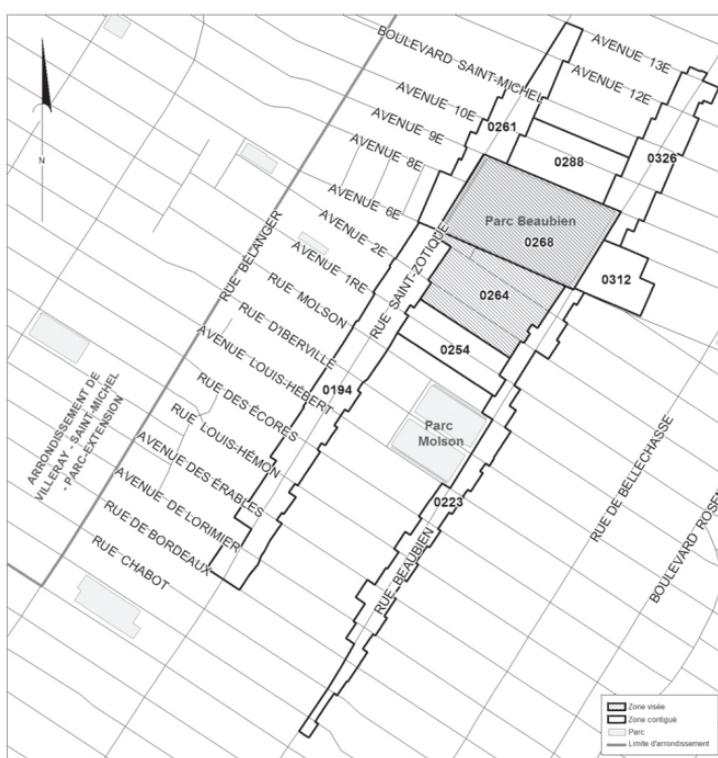
Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

**DESCRIPTION DES DISPOSITIONS ET DES ZONES CONCERNÉES**

Une demande relative à l'**article 1**, ayant pour objet la modification des cartes réglementaires (Annexe A) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), peut provenir des personnes intéressées des zones concernées numéros **0264 et 0268** et de toutes les zones contiguës à celles-ci, tel qu'illustré ci-dessous.

Cette disposition est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle le règlement s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Le plan ci-dessous illustre les zones concernées et leurs zones contiguës.



Le plan illustrant les zones visées et les zones contiguës peut être consulté au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

**CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE**

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau d'arrondissement au plus tard le 29 mars 2017, à 16 h 30, à l'adresse suivante :

**Secrétaire de l'arrondissement  
 Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie  
 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage  
 Montréal (Québec) H2G 2B3**

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

**PERSONNES INTÉRESSÉES**

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

**ABSENCE DE DEMANDES**

En l'absence de demande valide provenant d'une ou de plusieurs zones, les dispositions du second projet pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**CONSULTATION DU PROJET**

Le second projet de Règlement 01-279-48 est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 21 mars 2017.

M<sup>e</sup> Danielle Ruest  
 Secrétaire d'arrondissement